canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

JUIN 2011 RC-377

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :
Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat de la commission de gestion à la suite du refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à l'observation relative au devenir de la fonction de voyer

Les personnes suivantes étaient présentes lors de la séance qui a eu lieu le 5 mai 2011 : Mmes Ginette Duvoisin, Christiane Jaquet-Berger, Catherine Labouchère, Valérie Schwaar, MM. Albert Chapalay, André Chatelain, Jean-Luc Chollet, Bertrand Clot, Philippe Cornamusaz, Yves Ferrari, Philippe Reymond, Claude Schwab ainsi que la présidente Anne-Marie Depoisier. Avaient dû s'excuser : MM. Mario-Charles Pertusio et Laurent Wehrli.

Monsieur le Conseiller d'Etat François Marthaler participait à notre étude accompagné de Dominique Blanc, chef du service des routes, et de Laurent Tribolet, chef de la division entretien du service des routes. Nos vifs remerciements à toutes ces personnes pour leurs renseignements complémentaires et leur disponibilité. Enfin Sophie Métraux, secrétaire de commissions parlementaires, tenait le procès-verbal, merci à elle pour la qualité de ses notes.

Introduction

Pour débuter, M. le Conseiller d'Etat rappelle la réorganisation du service des routes SR05 à la suite de la nouvelle répartition des tâches entre la confédération et les cantons. Le découpage historique en régions de voyer doit être repensé et réalisé autour des centres d'entretien des routes nationales. Actuellement, alors que quelques ajustements sont encore nécessaires, M. Marthaler affirme que la nouvelle organisation est bien rôdée et performante.

La réponse du Conseil d'Etat montre que la fonction de voyer est rétablie. Le voyer n'est plus subordonné au responsable de région, il redevient le véritable chef et responsable de sa région. c'est exactement ce que souhaitait la COGES. Il subsiste toutefois quelques incertitudes quant au personnel employé sur les routes nationales et cantonales. Des enquêtes de satisfaction ont été effectuées auprès des collaborateurs par un institut universitaire spécialisé en la matière, la cellule ESOPE. A la suite de la dernière enquête, les collaborateurs ont dégagé 14 mesures à mettre en place. Actuellement 9 sont réglées, 3 sont en cours et 2 restent à traiter. La satisfaction est en amélioration constante.

Discussion

Il est bon de rappeler que le postulat faisant automatiquement suite au 2e refus de la réponse à l'observation "fonction des voyers" déposée dans le rapport "Gestion 2007" daté de juin 2008. La COGES n'a dès lors pu que se réjouir de recevoir cette réponse, presque trois ans après le dépôt du postulat. La discussion en séance a commencé par "Enfin une réponse".

Cette réforme impliquait un véritable changement de culture, des effets collatéraux étaient inévitables. L'amertume avec laquelle les "anciens" voyers ont quitté leurs fonctions en est l'expression. Il est difficile, mais nécessaire, de manifester une certaine reconnaissance pour les personnes ayant travaillé à satisfaction, pendant des années dans un système qui doit tout à coup changer. Toute réforme, tout changement d'habitude génère des insatisfactions Pourtant pour réussir une réforme il faut pouvoir s'appuyer sur une majorité de collaborateurs et de partenaires favorables. C'est la leçon que l'on devrait tirer ce cette période difficile pour les voyers.

A propos d'éventuel personnel supplémentaire, il nous est expliqué qu'avant SR05 il y avait 11 cadres supérieurs pour 7 arrondissements et 4 régions. Actuellement il existe 4 régions avec 3 cadres par région, donc 12 cadres supérieurs. Ce poste supplémentaire avait été identifié en 2003 déjà, par le secrétariat général du DINF. Lequel estimait qu'il y avait une carence en dotation d'encadrement au sein de la division entretien. Afin d'obtenir un équilibre entre les 4 régions ainsi qu'une structure partout identique, le poste supplémentaire a été accordé.
Les profils des responsables d'exploitation sont les suivants :

- Un garde forestier
- Un ingénieur en mécanique
- Un ingénieur en génie civil spécialisé dans les revêtements
- Un ingénieur en électronique et électricité

De plus des qualifications en management sont demandées aux responsables d'exploitation.
Les adjoints des chefs d'exploitation sont également dotés de compétences de terrain (ancien patron paysagiste, ancien responsable d'une entreprise de transport, architecte, paysagiste, agriculteur).

En revenant sur le moratoire (LRou art 56), la question est posée de savoir où en est la nouvelle loi sur les routes. La motion André Marendaz (entretien des routes cantonales en traversée, qui fait quoi ?) est évoquée. L'éventuelle redistribution des cartes en matière de responsabilité des routes cantonales en traversée de localité, devrait être négociée dans le cadre d'une plate-forme canton/commune. Vu l'importance du sujet et la proximité de la fin de la législature communale, le moment n'a pas semblé idoine pour enclencher des négociations avec les autorités sortantes. Le Conseil d'Etat a élaboré des scénarii qu'il proposera aux nouvelles autorités. Aussi longtemps que ces discussions n'auront pas abouti, il n'est pas prévu de revenir sur le moratoire. Celui-ci pourrait n'avoir plus aucun sens en cas d'aboutissement de la motion.

Pour terminer voici quelques informations sur les réformes des services des routes dans les autres cantons.

Les situations sont diverses : Les cantons de Neuchâtel, du Valais et de Berne ont encore des bureaux d'autoroutes puissants du fait que leur réseau autoroutier n'est pas encore achevé.
Bâle, Argovie et Soleure ont créé une société anonyme entièrement en mains cantonales afin de fournir les prestations aux routes nationales. Aucune synergie n'est recherchée avec le personnel des réseaux des routes cantonales.
Fribourg, qui avait une organisation assez proche de l'organisation vaudoise, est allé moins loin que Vaud, en terme de synergie notamment. Le personnel de Fribourg est resté sous l'égide du canton, mais il y a très peu de connexions entre le canton et les autoroutes. Le conseiller d'Etat et le chef de service estiment que la synergie entre routes cantonales et nationales est une grande force pour le canton de Vaud. La réorganisation s'inscrit vraiment dans le sens du partage d'un outil de production, même s'il est vrai, comme l'a relevé une députée, que cela n'est pas encore tout à fait entré dans les esprits et que les collaborateurs ont encore un peu de peine à passer d'un secteur à l'autre. Le Conseiller d'Etat est pourtant persuadé que, à terme, cela se fera aisément.

Proposition
Malgré le temps trop long mis par le Conseil d'Etat, pour apporter cette réponse, la COGES se déclare satisfaite de ce rapport, lequel répond notamment aux questions et aux inquiétudes quant au devenir de la fonction de voyer.

C'est donc à l'unanimité que la COGES recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat en réponse à son observation contenue dans le rapport "Gestion 2007".

Renens, le 1er juin 2011

Le rapporteur/la rapportrice :
(signé) *Anne-Marie Depoisier*